

Avis public d'appel d'offres

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après appelée : la Régie) projette d'acquérir deux camions de collecte de matières résiduelles, l'un à chargement frontal et l'autre à chargement latéral.

Pour le camion à chargement frontal (lot 1), la fourniture inclura, sans s'y limiter, un camion porteur neuf à dix roues avec une benne à chargement frontal, le tout étant conçu pour la collecte des matières résiduelles disposées dans des conteneurs métalliques, avec tout l'équipement requis, le tout tel que précisément décrit au devis technique du présent appel d'offres public.

Pour le camion à chargement latéral (lot 2), la fourniture inclura, sans s'y limiter, un camion porteur neuf à dix roues avec une benne à chargement latéral avec des bras automatisés, le tout étant conçu pour la collecte des matières résiduelles disposées dans des bacs roulants, avec tout l'équipement requis, le tout tel que précisément décrit au devis technique du présent appel d'offres public.

Les soumissions seront reçues au 11A, côte de l'Église, à Saint-Philippe-de-Néri (Québec) GOL 4A0, et ce, jusqu'au **16 décembre 2024, à 11 h**, date et heure auxquelles elles seront ouvertes publiquement. Il appartient au soumissionnaire de s'assurer auprès de la responsable de l'appel d'offres que l'enveloppe contenant sa soumission a bel et bien été reçue dans le délai imparti. La soumission doit être insérée dans une enveloppe cachetée, portant les informations apparaissant au modèle fourni par la Régie, et remise en main propre, par la poste ou par messagerie. Les soumissions envoyées par télécopieur ou par courriel ne sont pas acceptées.

Toute personne désireuse de déposer une soumission doit prendre connaissance du règlement 3-2024 de la Régie, sur la gestion contractuelle, disponible sur le site internet de la Régie <https://www.regiemunkamouest.ca/informations-publiques/>, et s'y conformer en tout temps, à défaut de quoi sa soumission pourra être rejetée ou le contrat octroyé résilié de plein droit par la Régie si le non-respect est découvert après l'attribution du contrat.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SEAO) www.seao.gouv.qc.ca.

La Régie se réserve le droit de retrancher du mandat certaines parties des biens, équipements ou services requis en vertu du présent appel d'offres, et ce, sans que le soumissionnaire puisse retirer sa soumission ou réviser à la hausse les prix soumis.

L'attribution sera faite par lot, ce qui peut se traduire par l'octroi d'un contrat à un fournisseur pour un lot et l'octroi d'un contrat à un autre fournisseur pour l'autre lot, et ce, sans que l'un ou l'autre soumissionnaire puisse retirer sa soumission ou réviser à la hausse le prix soumis.

La Régie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil d'administration de la Régie, à sa seule discrétion, et la Régie ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil d'administration.

Donné à Saint-Philippe-de-Néri, le 14 novembre 2024

Danielle Caron
Greffière-trésorière adjointe